

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **10 mai 2021 à 16 h 39**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents et à distance : la greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2021
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-102-61-2 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone TO-822 - dépôt du certificat
 - 4.2. Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle - adoption du projet de règlement
 - 4.3. Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle - adoption du projet de règlement
 - 4.4. Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation commerciale artérielle - adoption du projet de règlement
 - 4.5. Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.6. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.7. Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.8. Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Modification au document de constitution des comités de quartier
 - 5.3. Dossiers en contestation de l'évaluation foncière - recommandations de l'évaluateur
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-05-CSN - attribution d'un poste
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

7.2. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

8. URBANISME

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunions du 12 et du 23 avril 2021

8.2. Demandes de dérogations mineures

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-119 - orientation du bâtiment - lot 6 311 504 - rue Cadieux/boul. du Docteur-Gervais - Habitations Tremblant inc.

8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-124 - abri d'auto en cour avant et attenant au garage isolé et régularisation du garage et de la remise - 267, rue des Érables

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-132 - diminutions de superficie et profondeur d'un lot - chemin Bellevue

8.2.4. RETIRÉ - Demande de dérogation mineure - 2021-DM-133 - implantation de bâtiments - projet intégré - chemin des Boisés

8.2.5. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-138 - revêtement extérieur - 159, côte Commandant

8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-140 - coupe forestière dans la zone de protection et absence de renaturalisation - montée Fortier

8.2.7. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-144 - implantation d'un abri d'auto attenant et remise attenante - 45, chemin de Valberg

8.2.8. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-145 - réduction des marges latérales et empiètements en marges latérale et arrière - 142, chemin de Lac-Tremblant-Nord

8.2.9. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-147 - augmentation de la pente d'allée d'accès - 160, chemin des Hauteurs

8.2.10. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-148 - régularisation d'un logement accessoire - 235, rue de l'Iris

8.2.11. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-149 - réductions de la superficie et profondeur d'un lot - lot 2 803 202 - rue du Couvent

8.2.12. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-151 - régularisation - augmentation du pourcentage de l'allée d'accès - 145, chemin de la Paroi

8.2.13. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-152 - rénovation d'un garage isolé et de la remise attenante - 235, montée Tassé

8.2.14. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-153 - diminutions du pourcentage d'espace naturel et de la ligne des hautes eaux - 196, chemin Wheeler

8.3. Demande d'usage conditionnel

8.3.1. Demande d'usage conditionnel - 2021-UC-142 - construction sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant - chemin des Eaux-Vives

8.4. PIIA

8.4.1. Demande de PIIA - 2021-PIIA-117 - enseignes rattachée et détachée - 1979, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

8.4.2. Demande de PIIA - 2021-PIIA-131 - agrandissement et construction d'un logement - 165, rue du Couvent - PIIA- 04 - Noyau villageois

8.4.3. Demande de PIIA - 2021-PIIA-139 - aire de stationnement - modification du permis de construction #2018-0685 - 365, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

8.4.4. Demande de PIIA - 2021-PIIA-146 - rénovations extérieures - 988-990, rue Suppère - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

8.4.5. Demande de PIIA - 2021-PIIA-150 - enseignes rattachées - 1265, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 Portes d'entrée principales

8.4.6. Demande de PIIA - 2021-PIIA-154 - enseigne sur socle - 2151, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

8.4.7. Demande de PIIA - 2021-PIIA-155 - construction neuve suite à un sinistre - 850, rue Lalonde - PIIA-14 Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel

8.4.8. Demande de PIIA - 2021-PIIA-156 - ajouts d'un réservoir de propane et de cases de stationnement et aménagement - 181, route 117 - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- 8.4.9. Demande de PIIA - 2021-PIIA-157 - enseigne projetante et enseigne rattachée - 118, chemin de Kandahar B1/B2 - PIIA-08 Base sud
- 8.4.10. Demande de PIIA - 2021-PIIA-158 - enseigne projetante - 118, chemin de Kandahar B4/B5 - PIIA-08 Base sud
- 8.4.11. Demande de PIIA - 2021-PIIA-159 - enseigne rattachée - 118, chemin de Kandahar B3 - PIIA-08 Base sud
- 8.4.12. Demande de PIIA - 2021-PIIA-160 - rampe d'accès - 1979, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois
- 8.4.13. Demande de PIIA - 2021-PIIA-162 - enseigne rattachée - 860, rue Coupal - PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-Des-Pins et noyau patrimonial
- 8.4.14. Demande de PIIA - 2021-PIIA-167 - agrandissement et rénovations extérieures - 161, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf
- 8.4.15. Demande de PIIA - 2021-PIIA-168 et plan image - chemins Séguin/Village - lot 5 722 387 - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature
- 8.4.16. Demande de PIIA - 2021-PIIA-183 - aménagement d'un parc canin - rues de Saint-Jovite/Vaillancourt - PIIA 13 Corridors de commerces structurants
- 8.5. Plan d'ensemble du projet Développement La Grande Ours inc. - modification de son acceptation
- 8.6. Identification d'odonymes pour un parc et pour une nouvelle allée d'accès - parc Ryan et allée des Glissades
- 8.7. Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 646 356 du cadastre du Québec
- 8.8. Réserve pour fins publiques - réserve foncière des lots 2 803 896, 2 803 900 et 6 251 227 du cadastre du Québec
- 8.9. Entente-cadre pour le projet La Belle
- 8.10. Demande d'occupation permanente du domaine public - À L'Abordage
- 8.11. Demande à la MRC d'encadrer les occupations du parc linéaire dans le cas de projets intégrés
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Ajout éclairage public - rue Bondurand - demande à Hydro-Québec
 - 9.2. Vidange des boues des bassins des étangs aérés Station Mont Tremblant et Village - contrat
 - 9.3. Aménagement d'un terrain de basketball - llot sportif Éric Guay - contrat
 - 9.4. Aménagement d'un parc canin - contrat
 - 9.5. Étangs aérés Station Mont Tremblant - remplacement de pompes - autorisation de dépenses
 - 9.6. Accès Faubourg Tremblant vs carrefour giratoire Vaillancourt/Route 117
 - 9.7. Demande d'acquisition de l'ancienne emprise de rue sur la côte des Intrépides
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Adhésion à la déclaration d'engagement de l'UMQ : Unis pour le climat
 - 10.2. Matières résiduelles - Le Sanctuaire du Mont-Tremblant
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Les Dames du Lac - contribution
 - 11.2. Présentation du film immersif Territoires des Amériques
- 12. POLICE
 - 12.1. Entente avec la Sûreté du Québec - service de cadets policiers
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Étude géotechnique préliminaire - contrat
 - 14.2. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - entente de service 2021
 - 14.3. Expertise professionnelle et assistance - contrat
 - 14.4. Gestion des projets de développement - création d'un comité ad hoc et contrat
 - 14.5. Terrasses extérieures - modification de l'aide financière aux restaurateurs
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
 - 16.1. Dépôt d'un document

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 18.1. Comptes de taxes
 - 18.2. Programmes 1/3 golf et tennis
 - 18.3. Consultation Plan d'action en environnement
 - 18.4. Distribution de compost et d'arbres
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 39.

CM21 05 211

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM21 05 212

3.1. Séance ordinaire du 12 avril 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 213

3.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

**Dépôt CM21 05
(4.1)**

4.1. Règlement (2021)-102-61-2 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone TO-822 - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité, soit du 21 avril au 6 mai 2021, du registre tenu en regard du *Règlement (2021)-102-61-2 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone TO-822*.

Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de dix-huit et qu'il y a eu huit signatures valides au registre. En conséquence, le règlement (2021)-102-61-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 214

4.2. Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 215

4.3. Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 05 216

4.4. Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation commerciale artérielle - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation commerciale artérielle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 217

4.5. Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 218

4.6. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville, ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 219

4.7. Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu en visioconférence et à huis clos le 7 juin 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au ville.demont-tremblant.qc.ca/consultations, ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 220

4.8. Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le second projet, adopté par la résolution CM21 04 149, et le règlement soumis pour adoption, de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à la séance du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de ce règlement a été adopté à la séance du mois de mars 2021;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-102-62 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM21 05
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM21 05 221

5.2. Modification au document de constitution des comités de quartier

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le document de constitution des comités de quartier afin de remplacer les membres qui ont quitté leur poste avant le terme de leur mandat;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier le document de constitution des comités de quartier par l'ajout de l'article 9 suivant :

« 9. Assemblée spéciale

Le président ou le vice-président peut convoquer une assemblée spéciale aux fins d'élire un ou des membres sur le conseil d'administration advenant la démission d'un ou de ses membres. Suite à cette assemblée spéciale, la Ville devra par résolution, entériner la ou les nominations.

L'assemblée spéciale est convoquée dans les 21 jours suivant l'adoption à cet effet d'une résolution à la majorité des membres du conseil d'administration.

Les nominations doivent respecter l'article 5.

Lorsqu'une assemblée spéciale est ainsi convoquée, il ne peut être tenu une deuxième assemblée avant l'assemblée générale prévue en juin.

Lors de l'assemblée spéciale, seul le sujet inscrit dans la résolution et l'avis de convocation (soit l'élection), peut être pris en considération.

Au moins 15 jours avant l'assemblée spéciale :

1. un avis doit être publié dans un journal local et doit faire les mentions suivantes : sujet de l'ordre du jour, endroit, date et heure à laquelle l'assemblée spéciale se tiendra, ainsi que les districts concernés.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

2. l'avis de convocation doit être transmis à chaque membre du conseil d'administration.

Le mandat d'un membre élu lors d'une assemblée spéciale débutera à la date de la séance du conseil municipal lors de laquelle les nominations sont entérinées, pour se terminer à la date de l'assemblée générale. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 222

5.3. Dossiers en contestation de l'évaluation foncière - recommandations de l'évaluateur

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CM21 04 152, la Ville a mandaté respectivement la firme Dubé Guyot inc. et la firme DHC avocats inc. pour la représenter dans les différents recours en contestation de l'évaluation foncière déposés au Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 141 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le tribunal peut fixer la valeur de l'immeuble suite à une recommandation de l'évaluateur acceptée par le requérant et à laquelle la Ville consent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les avocats mandatés par la Ville à signifier au T.A.Q., pour et au nom de la Ville et en fonction des meilleurs intérêts de celle-ci, son consentement ou son désaccord avec la recommandation;

CONSIDÉRANT que plusieurs recours ont été déposés au T.A.Q. par un requérant qui n'est pas représenté par avocat et qu'il y a lieu que la Ville mandate également un avocat pour faire valoir ses droits lors de l'émission d'une recommandation par l'évaluateur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser Me Julie Godard ou Me Louise Boivin, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques de la Ville, à représenter la Ville dans les recours en contestation d'évaluation foncière intentés au tribunal administratif du Québec suite au dépôt du rôle triennal 2020-2021-2022 dont le requérant n'est pas représenté par avocat, mentionnés dans l'annexe jointe aux présentes, notamment à consentir à la recommandation de l'évaluateur, le cas échéant, et à renoncer à l'avis de convocation à l'audience;

D'autoriser les avocats externes mandatés par la Ville aux mêmes fins, sujet à la renonciation aux frais du procureur de la partie requérante;

De consentir à la recommandation de l'évaluateur dans les dossiers suivants : SAI-M-303190-2011 (Douglas Macdonald), SAI-M-303730-2012 (George Stinnes), SAI-M-303728-2012 (George Stinnes) et SAI-M-303172-2012 (Martin Touchette).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CM21 05
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service de l'environnement et du développement durable, Service des travaux publics, Service de l'urbanisme

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
2021-04	Monsieur Benoît Émond	Saisonnier	Technicien en environnement	4 mai 2021	Nouveau poste - 35 semaines
2021-07	Madame Kristina Kaeslin	Étudiant	Étudiant en environnement	10 mai 2021	Saison estivale
2021-07	Madame Mélissa Coursol	Étudiant	Étudiant en environnement	10 mai 2021	Saison estivale
2021-07	Monsieur Zachary Gervais	Étudiant	Étudiant en environnement	10 mai 2021	Saison estivale
2021-07	Monsieur Charles Gagnon	Étudiant	Étudiant en environnement	10 mai 2021	Saison estivale
2021-12	Madame Marie-Hélène Calce	Étudiant	Étudiant développement économique	26 avril 2021	Saison estivale
2021-12	Monsieur Jérémie Monette	Étudiant	Étudiant développement économique	3 mai 2021	Saison estivale
2021-22	Monsieur Philippe Lavoie	Temporaire	Préposé à l'écocentre	13 avril 2021	35 semaines, du mardi au samedi
2021-23	Monsieur Jeff Tanner	Temporaire	Préposé à l'écocentre	12 avril 2021	35 semaines, du lundi au jeudi et à compter du 9 mai 2021, du dimanche au jeudi
2021-24	Monsieur Johannes Franken	Temporaire	Préposé à l'écocentre	16 avril 2021	24 semaines, les vendredis et samedis
2021-25	Monsieur Yvan Legault	Temporaire	Préposé à l'écocentre	17 avril 2021	24 semaines, les samedis et lundis et à

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

					compter du 8 mai 2021, les samedis, dimanches et lundis
--	--	--	--	--	---

CM21 05 223 6.2. Signature de la lettre d'entente 2021-05-CSN - attribution d'un poste

CONSIDÉRANT les besoins et la situation au niveau des ressources humaines au Service de l'environnement et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicien en environnement en février 2021 (offre d'emploi 2021-04-ENV) et l'évaluation de l'ensemble des candidatures reçues;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-05-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM21 05 224 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021 au montant de 113 748,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt CM21 05 (7.2) 7.2. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

8. URBANISME

Dépôt CM21 05 (8.1) 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunions du 12 et du 23 avril 2021

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des rapports du comité consultatif d'urbanisme concernant les réunions du 12 et 23 avril 2021, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM21 05 225

8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-119 - orientation du bâtiment - lot 6 311 504 - rue Cadieux/boul. du Docteur-Gervais - Habitations Tremblant inc.

Suite au report de la décision de cette demande par le conseil lors de la séance du 12 avril dernier, le requérant a retiré sa demande.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rembourser les frais exigés pour la présente demande au requérant, soit un montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 226

8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-124 - abri d'auto en cour avant et attenant au garage isolé et régularisation du garage et de la remise - 267, rue des Érables

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-124 vise :

- pour un abri d'auto, à autoriser :
 - son implantation en cour avant et attenant au garage isolé alors que le règlement ne le permet pas;
 - une largeur de 7,43 m plutôt que de 6 m;
- à régulariser l'implantation :
 - d'un garage isolé à 5,12 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne avant;
 - d'une remise à 0,95 m plutôt qu'à 1 m de la ligne de terrain.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-077.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 227

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-132 - diminutions de superficie et profondeur d'un lot - chemin Bellevue

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-132 vise à reconnaître des droits de construction sur un lot dont :

- la superficie est de 6 220,8 m² plutôt que de 10 000 m²;
- la profondeur moyenne est de 73 m plutôt que de 75 m.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-078.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu que :

- lors de l'acceptation du projet de développement comprenant ce lot, ce dernier n'était pas destiné à être construit et que le propriétaire était au courant au moment de son achat que le terrain n'était pas conforme au règlement;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- le projet va à l'encontre de l'un des objectifs du plan d'urbanisme soit : de protéger et de mettre en valeur les habitats fauniques situés sur le territoire (ravage de Cerfs de Virginie, héronnière et frayères).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.4. RETIRÉ - Demande de dérogation mineure - 2021-DM-133 - implantation de bâtiments - projet intégré - chemin des Boisés

CM21 05 228

8.2.5. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-138 - revêtement extérieur - 159, côte Commandant

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-138 vise à régulariser la construction d'une résidence dont le revêtement extérieur installé est constitué en partie de panneaux métalliques préfabriqués alors que la réglementation n'autorise pas ce matériau pour la classe d'usage villégiature.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-080.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure la décision du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 229

8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-140 - coupe forestière dans la zone de protection et absence de renaturalisation - montée Fortier

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-140 vise à autoriser une coupe forestière :

- à 10 m plutôt qu'à 30 m d'un cours d'eau intermittent ou milieu humide;
- à 0 m plutôt qu'à 30 m d'un terrain résidentiel;
- dans une partie de terrain présentant une pente de plus de 30 % alors que le règlement ne le permet pas;
- sans aucune renaturalisation des chemins forestiers à la fin de la coupe;
- dont l'aire d'empilement est située à 20 m plutôt qu'à 75 m d'un cours d'eau.

Questions du public : des commentaires ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-081.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure la décision du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 230

8.2.7. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-144 - implantation d'un abri d'auto attenant et remise attenante - 45, chemin de Valberg

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-144 vise à autoriser :

- la construction d'une remise :

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- attenante à un abri d'auto alors que le règlement ne le permet pas;
- dont la porte d'accès est aménagée sur un mur donnant sur la cour avant;
- l'implantation d'un abri d'auto :
 - attenant à la remise alors que le règlement ne le permet pas;
 - dont deux des plans verticaux sont fermés à plus de 50 % plutôt que d'être ouverts minimalement de 50 %;
 - avec un toit plat alors que le règlement ne le permet pas.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-082.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 231

8.2.8. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-145 - réduction des marges latérales et empiètements en marges latérale et arrière - 142, chemin de Lac-Tremblant-Nord

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-145 vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence qui déroge au règlement de zonage par :

- son implantation à 1,8 m plutôt qu'à 12 m de la ligne latérale;
- son implantation à 6,84 m plutôt qu'à 20 m de la ligne arrière;
- la projection d'une corniche à environ 1,64 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale;
- la projection d'une corniche à environ 6,68 m plutôt qu'à 16 m de la ligne arrière;
- l'implantation d'un perron à 5,42 m plutôt qu'à 10 m de la ligne latérale;
- l'implantation d'un perron à 5 m plutôt qu'à 16 m de la ligne arrière.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-083.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 232

8.2.9. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-147 - augmentation de la pente d'allée d'accès - 160, chemin des Hauteurs

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-147 vise à autoriser une allée d'accès dont la pente est de 7 % plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-084.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que :

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- cet empiètement nuit à l'écoulement de l'eau sur l'accotement du chemin créant ainsi des accumulations d'eau à cet endroit, ce qui est néfaste pour le chemin;
- l'entrée de la résidence n'a pas une pente abrupte en général et la topographie devrait permettre une correction de la situation;
- la réglementation ne cause pas de préjudice au requérant qui peut corriger la situation pour réaliser des travaux tout en respectant les contraintes environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 233

8.2.10. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-148 - régularisation d'un logement accessoire - 235, rue de l'Iris

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-148 vise à régulariser la construction d'un logement accessoire dans une cave plutôt que dans un sous-sol.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-085.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu :

- que ce logement a été fait sans permis;
- qu'il ne respecte pas l'isolation acoustique requise;
- que sa luminosité est limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 234

8.2.11. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-149 - réductions de la superficie et profondeur d'un lot - lot 2 803 202 - rue du Couvent

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-149 vise à autoriser la subdivision d'un lot en deux lots distincts dont un des lots aura :

- une superficie de 610,8 m² plutôt que de 800 m²;
- une profondeur de 23,69 m plutôt que de 25 m.

Questions du public : des commentaires ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-086.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu :

- de la volonté de la Ville de garder la trame existante afin de conserver le plus possible les arbres matures existants;
- que le terrain est déjà aménagé pour une seule maison;
- que le conseil estime que le propriétaire n'a pas suffisamment démontré que le règlement lui causerait un préjudice sérieux, soit une démonstration exigée par l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 235 8.2.12. Demande de dérogation mineure - 2021-DM-151 - régularisation - augmentation du pourcentage de l'allée d'accès - 145, chemin de la Paroi

Cette demande de dérogation mineure 2021-DM-151 vise à régulariser une allée d'accès dont la pente est de 13 % plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-087.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 236 8.2.13. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-152 - rénovation d'un garage isolé et de la remise attenante - 235, montée Tassé

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-152 vise à autoriser la rénovation :

- d'un garage isolé d'une superficie de 69,68 m² plutôt que d'un maximum de 65 m²;
- d'une remise attenante au garage isolé et en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-088.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures conditionnellement à ce que les arbres se trouvant sur le terrain soient conservés et qu'aucun déboisement ne soit effectué entre le garage et la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 237 8.2.14. Demande de dérogations mineures - 2021-DM-153 - diminutions du pourcentage d'espace naturel et de la ligne des hautes eaux - 196, chemin Wheeler

Cette demande de dérogations mineures 2021-DM-153 vise à autoriser la reconstruction d'une résidence sur un terrain dont :

- le pourcentage d'espace naturel sera de 52 % plutôt que de 70 %;
- l'implantation d'une partie du bâtiment est à 18,84 m du lac Ouimet alors qu'une distance minimale de 20 m est requise.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-089.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

8.3. Demande d'usage conditionnel

CM21 05 238

8.3.1. Demande d'usage conditionnel - 2021-UC-142 - construction sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant - chemin des Eaux-Vives

Cette demande d'usage conditionnel 2021-UC-142 vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un terrain localisé dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-076.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette demande d'usage conditionnel à la condition que les recommandations de la firme Acousti-Lab datées du 12 février 2021 soient appliquées pour la façade du bâtiment résidentiel donnant sur le circuit de course.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. PIIA

CM21 05 239

8.4.1. Demande de PIIA - 2021-PIIA-117 - enseignes rattachée et détachée - 1979, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée et d'une enseigne détachée au 1979, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-117, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-090.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 240

8.4.2. Demande de PIIA - 2021-PIIA-131 - agrandissement et construction d'un logement - 165, rue du Couvent - PIIA- 04 - Noyau villageois

Les travaux d'agrandissement pour la construction d'un 4^e logement au 165, rue du Couvent, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-131, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-091.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 241 8.4.3. Demande de PIIA - 2021-PIIA-139 - aire de stationnement - modification du permis de construction #2018-0685 - 365, route 117 - PIIA-13 Corridors de commerces structurants

La modification du projet approuvé au 365, route 117 afin d'aménager une aire de stationnement de 32 cases sur la partie de terrain comprise entre la rue des Pionniers et l'allée de la Sérénité, visée par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-139, est assujettie au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-092.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu qu'il est souhaitable de transformer cet espace en espace vert, plutôt qu'en aire de stationnement étant donné que le ratio de cases comble les besoins des usages existants et prévus de la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 242 8.4.4. Demande de PIIA - 2021-PIIA-146 - rénovations extérieures - 988-990, rue Suppère - PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel

Les travaux de rénovations extérieures visant le remplacement du revêtement extérieur et de fenêtres du bâtiment principal au 988-990, rue Suppère, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-146, sont assujettis au PIIA-01 - Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-093.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 243 8.4.5. Demande de PIIA - 2021-PIIA-150 - enseignes rattachées - 1265, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Les travaux d'installation d'enseignes rattachées pour annoncer le commerce Outils Tremblant situé au 1265, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-150, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-094.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt reprend part aux délibérations.

CM21 05 244

8.4.6. Demande de PIIA - 2021-PIIA-154 - enseigne sur socle - 2151, chemin du Village - PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux d'installation d'une enseigne sur socle au 2151, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-154, sont assujettis au PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-095.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM21 05 245

8.4.7. Demande de PIIA - 2021-PIIA-155 - construction neuve suite à un sinistre - 850, rue Lalonde - PIIA-14 Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel

Les travaux de construction suite à un sinistre au 850, rue Lalonde et pour lequel une demande de PIIA a déjà été approuvée par le conseil en juin 2020 et visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-155, sont assujettis au PIIA-14 - Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-096.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont la condition suivante :

- la plantation d'arbres indigènes de la région sur la bordure est du stationnement existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 246

8.4.8. Demande de PIIA - 2021-PIIA-156 - ajouts d'un réservoir de propane et de cases de stationnement et aménagement - 181, route 117 - PIIA-02 Portes d'entrée principales

Les travaux de réaménagement d'un nouveau réservoir de propane, de nouvelles cases de stationnement et d'aménagement de terrain (clôture) au 181, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

2021-PIIA-156, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-097.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont les conditions suivantes :

- la renaturalisation des espaces non utilisés du terrain;
- l'aménagement de bandes gazonnées et paysagères en bordure du bâtiment et en bordure de l'espace de stationnement;
- la plantation d'arbres de type feuillu et indigène de la région dans les îlots de verdure (hauteur minimale de 1,5 m) ou de conifères le long des murs sans ouverture des bâtiments et dans les aires d'isolement du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 247

8.4.9. Demande de PIIA - 2021-PIIA-157 - enseigne projetante et enseigne rattachée - 118, chemin de Kandahar B1/B2 - PIIA-08 Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne rattachée pour annoncer le commerce Magasin de la Place au 118, chemin de Kandahar B1/B2, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-157, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-098.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 248

8.4.10. Demande de PIIA - 2021-PIIA-158 - enseigne projetante - 118, chemin de Kandahar B4/B5 - PIIA-08 Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante pour annoncer le commerce Salomon au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-158, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-099.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 249 8.4.11. Demande de PIIA - 2021-PIIA-159 - enseigne rattachée - 118, chemin de Kandahar B3 - PIIA-08 Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée pour annoncer le commerce Tremblant & Co situé au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-159, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-100.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 250 8.4.12. Demande de PIIA - 2021-PIIA-160 - rampe d'accès - 1979, chemin du Village - PIIA-04 Noyau villageois

Les travaux de rénovation extérieure au 1979, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-160, sont assujettis au PIIA-04 - Noyau villageois en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-101.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 251 8.4.13. Demande de PIIA - 2021-PIIA-162 - enseigne rattachée - 860, rue Coupal - PIIA-11 Site du patrimoine Beattie-Des-Pins et noyau patrimonial

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée pour annoncer le commerce Vélo-Gare situé au 860, rue Coupal, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-162, sont assujettis au PIIA-11 - Site du patrimoine Beattie-Des-Pins et noyau patrimonial en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-102.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 252 8.4.14. Demande de PIIA - 2021-PIIA-167 - agrandissement et rénovations extérieures - 161, chemin des Cerfs - PIIA-29 Refuge du Cerf

Les travaux d'agrandissement et de rénovations extérieures au 161, chemin des Cerfs, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

2021-PIIA-167, sont assujettis au PIIA-29 - Refuge du Cerf en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-104.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 253

8.4.15. Demande de PIIA - 2021-PIIA-168 et plan image - chemins Séguin/Village - lot 5 722 387 - PIIA-25 Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 Tronçons de transition villageois/villégiature

Les travaux de construction de 11 résidences (trois trifamiliales de style en rangée et un bifamilial de style jumelé) sous forme de projet intégré qui se distribuent de part et d'autre d'une allée d'accès qui prend son origine sur le chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-168, sont assujettis aux PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes et PIIA-05 - Tronçons de transition villageois/villégiature.

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 42 et 43 du *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles*, il est possible de faire une demande pour l'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès en remplissant le formulaire prévu à l'annexe F.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-075.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont celle exigeant que le promoteur mandate un professionnel pour faire un suivi environnemental pendant la phase de construction et ce, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux, que les rapports soient transmis au Service de l'urbanisme et d'ajouter comme condition que le nombre d'unités construites soient d'un maximum 8;

D'autoriser la collecte municipale des matières résiduelles pour ce projet intégré, comprenant 8 unités d'occupation résidentielle, collecte effectuée par conteneurs.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 254

8.4.16. Demande de PIIA - 2021-PIIA-183 - aménagement d'un parc canin - rues de Saint-Jovite/Vaillancourt - PIIA 13 Corridors de commerces structurants

Les travaux d'aménagement d'un parc canin situé à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Vaillancourt, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-183, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-107.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 255

8.5. Plan d'ensemble du projet Développement La Grande Ours inc. - modification de son acceptation

CONSIDÉRANT la résolution CM10 03 069 acceptant le plan d'ensemble de la phase II du projet Domaine Mont-Bellevue dont le nom est devenu Développement La Grande Ours inc.;

CONSIDÉRANT la résolution CM15 06 186 acceptant la demande de modification du plan d'ensemble afin de ne pas aménager le lien entre les deux allées d'accès;

CONSIDÉRANT la résolution CM16 03 083 acceptant la demande de modification du plan d'ensemble pour rétablir le lien entre les deux allées d'accès;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CM16 03 083 et d'amender la résolution CM10 03 069 pour ajouter les éléments suivants :

Suite au 3^e alinéa du résolu de 2010 :

- D'accepter les plans mentionnés aux précédents paragraphes dans leur intégralité, à l'exception du lien montré sur ceux-ci reliant les deux allées d'accès et du feuillet 2 des plans, préparés par monsieur Jacques Patenaude, portant le numéro 2963, minute 8231, datés du 25 juin 2009 qui est remplacé par le plan préparé par monsieur Dominique Fecteau, portant le numéro 14-504, minute 5097, daté du 6 mai 2015;

ET :

- QUE le plan préparé par monsieur Dominique Fecteau, portant le numéro 14-504, minute 5097, daté du 6 mai 2015 soit accepté conditionnellement au retrait du dépôt pour ordures et matières recyclables prévu à l'intersection de la rue Dubois et de l'allée d'accès identifiée en partie par le lot 5 422 079 du cadastre du Québec et conditionnellement au retrait du lien piétonnier identifié par le lot 4 981 166;
- QU'il soit de la responsabilité du promoteur d'aviser tout acheteur éventuel d'une propriété du projet Développement La Grande Ours inc. que la gestion des matières résiduelles est une desserte centralisée, que le seul site autorisé est celui du chemin Bellevue et qu'aucune desserte de porte-à-porte ne sera possible;
- QUE le promoteur s'engage à indemniser la Ville de toute poursuite en lien avec les réservoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 256

8.6. Identification d'odonymes pour un parc et pour une nouvelle allée d'accès - parc Ryan et allée des Glissades

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer officiellement le nouveau parc du débarcadère de mise à l'eau sur la rivière du Diable et que la proposition fait référence au vieux pont Ryan qui est sur ce site;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une nouvelle allée d'accès qui sera aménagée pour desservir un projet intégré d'habitation localisé à l'extrémité du chemin des Glissades et que la proposition (allée des Glissades) fait référence au chemin public existant auquel cette nouvelle allée d'accès privée se rattache;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer le nouveau parc situé sur le lot 4 651 348 du cadastre du Québec, le parc Ryan;

DE nommer l'allée d'accès projetée située en partie sur les lots 6 374 347 à 6 374 350 et 6 377 088 à 6 377 092 du cadastre du Québec, l'allée des Glissades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 257

8.7. Demande d'autorisation dans la zone agricole - lot 3 646 356 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT qu'une demande est déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour autoriser l'installation d'une station de référence climatique (station météorologique) sur le lot 3 646 356 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'installation d'une station de référence climatique (station météorologique) sur le lot 3 646 356 du cadastre du Québec ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 258

8.8. Réserve pour fins publiques - réserve foncière des lots 2 803 896, 2 803 900 et 6 251 227 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville peut imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme et ses objectifs de protection du paysage emblématique de ce secteur, des vues sur le lac et de la plage;

CONSIDÉRANT l'orientation 4 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 de préserver et mettre en valeur les espaces naturels, la faune ainsi que les paysages et à les gérer de façon à offrir un cadre de vie exceptionnel pour toutes les clientèles;

CONSIDÉRANT la réflexion sur les accès publics aux plans d'eau situés sur son territoire et les activités qui peuvent s'y pratiquer;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CONSIDÉRANT l'objectif d'assurer une desserte suffisante et de qualité d'équipements récréatifs sur l'ensemble du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance des activités récréatives pratiquées sur cette propriété, connue comme étant le « Beach and Tennis »;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite finaliser ses études et démarches dans le but d'analyser une possible acquisition de cette propriété, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que la réserve pour fins publiques constitue un outil de gestion efficace pour planifier les investissements futurs lorsqu'une municipalité projette l'acquisition d'un immeuble, en prohibant les travaux de constructions, d'améliorations et d'additions pendant la durée de la réserve;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière sur les lots 2 803 896, 2 803 900 et 6 251 227 du cadastre du Québec;

DE retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Dubé Guyot inc. pour effectuer les procédures nécessaires à l'imposition de cette réserve, pour un montant préautorisé incluant les frais inhérents, le tout payable par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé aux postes budgétaires 02-610-00-412 et 02-610-00-419;

D'autoriser le maire et la directrice des affaires juridiques à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 05 259

8.9. Entente-cadre pour le projet La Belle

Abrogée par
la résolution
CM21 05 285

CONSIDÉRANT que Développement Tremblant inc. désire développer le Golf La Belle et que la Ville désire imposer des conditions à ce développement;

CONSIDÉRANT que certaines conditions ne sont pas couvertes par la réglementation et qu'il y a lieu de signer une entente-cadre;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente-cadre à intervenir avec Développement Tremblant inc. pour le projet La Belle, telle que substantiellement présentée, et qui traite des points suivants :

- protection du milieu naturel;
- contrôle de la gestion de l'eau traitée et les bateaux à moteur;
- gestion des matières résiduelles;
- parc et réseau de sentiers;
- mesures d'urgence;
- circulation et transport en commun;
- politique sociale et de loisir;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- guide sur l'aménagement, l'architecture, l'architecture du paysage et les enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 05 260

8.10. Demande d'occupation permanente du domaine public - À L'Abordage

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'occupation du domaine public;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QU'une autorisation d'occupation permanente du domaine public soit accordée à Nouveau Continent inc., connu sous le nom de À L'Abordage, pour l'installation d'une plate-forme sur le lot 4 651 348 du cadastre du Québec, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au *Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 261

8.11. Demande à la MRC d'encadrer les occupations du parc linéaire dans le cas de projets intégrés

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a signifié son intention de revoir sa politique régionale et d'adopter sous peu un règlement concernant l'occupation des emprises riveraines des parcs linéaires le P'tit train du Nord et le Corridor Aérobique;

CONSIDÉRANT que ni la politique ni le projet de règlement n'encadrent l'occupation faite par des propriétaires vivant dans un projet intégré;

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs commentaires de citoyens du lac Mercier démontrant une préoccupation sur l'occupation du parc linéaire pour des groupes, soit par exemple des groupes de propriétaires vivant dans des projets intégrés;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander à la MRC des Laurentides d'intégrer des normes à son projet de règlement concernant l'occupation des emprises des parcs linéaires le P'tit train du Nord et du Corridor Aérobique visant à empêcher l'occupation du parc linéaire par des propriétaires de projets intégrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM21 05 262

9.1. Ajout éclairage public - rue Bondurand - demande à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter de l'éclairage public sur la rue Bondurand;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur les poteaux d'utilités publiques existants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue de type DEL de 3 000 K près de la virée de la rue Bondurand, poteau H5C7R;

DE verser la somme facturée par Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement du luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

De verser à Hydro-Québec les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 263

9.2. Vidange des boues des bassins des étangs aérés Station Mont Tremblant et Village - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la vidange des boues des étangs aérés des secteurs Village et Station Mont Tremblant et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la vidange des boues des étangs aérés des secteurs Village et Station Mont Tremblant au montant de 462 605 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-414-01-528 et 02-414-02-528), payable à part égale par la réserve d'égout Mont-Tremblant et par la réserve d'usine d'épuration Mont-Tremblant, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 264

9.3. Aménagement d'un terrain de basketball - Ilot sportif Éric Guay - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un terrain de basketball à l'îlot sportif et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	321 712,05 \$
Paysagiste Northland inc.	338 453,82 \$
Excapro inc.	343 612,85 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un terrain de basketball à l'îlot sportif Éric Guay, au montant de 321 712,05 \$, taxes en sus (projet 2021-48), payable par la réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-52-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 265 9.4. Aménagement d'un parc canin - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un parc canin et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Paysagiste Northland inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au montant de 256 948,86 \$, taxes en sus (projet 2020-25), payable par le Fonds de parcs, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-23-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM21 05 266 9.5. Étangs aérés Station Mont Tremblant - remplacement de pompes - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT que deux pompes situées aux étangs aérés Station Mont Tremblant ont dû être remplacées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'octroi d'un budget au montant de 14 047,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-02-523), payable par la réserve d'égout secteur Mont-Tremblant pour les travaux de remplacement des deux pompes aux étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 267 9.6. Accès Faubourg Tremblant vs carrefour giratoire Vaillancourt/Route 117

CONSIDÉRANT que Groupe Forum a réalisé la mise en place d'un accès véhiculaire, suite à l'approbation du ministère des Transports du Québec, pour le projet de développement commercial Faubourg Tremblant, à l'embranchement Sud du carrefour giratoire située à l'intersection de la route 117 et de la rue Vaillancourt;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère des Transports du Québec, Groupe Forum a fait réaliser une étude d'impact sur la circulation afin d'établir quelles sont les incidences du projet de développement commercial Faubourg Tremblant sur la fluidité et la sécurité de la circulation à ce carrefour giratoire et que des aménagements spécifiques ont été nécessaires afin de rétablir la fonctionnalité et la sécurité de la route 117 à cet embranchement;

CONSIDÉRANT que par Groupe Forum a réalisé des travaux, notamment, suite au dépôt auprès de la Ville d'une lettre de garantie bancaire par la Société en commandite Immeubles Centre Tremblant au montant de 350 750 \$ et son engagement de consentir à la Ville une servitude d'accès, conformément aux conditions imposées aux termes de la résolution CM18 12 500 adoptée le 21 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a émis son acceptation des travaux le 16 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie bancaire pour les travaux de modification du carrefour giratoire au montant total de 350 750 \$ (lettre

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

de garantie), et ce, après l'inscription au registre foncier d'une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'un accès véhiculaire public d'une largeur minimale de 8 mètres, sauf exception;

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entreprise Groupe Forum et/ou Société en commandite Immeubles Centre Tremblant d'une déclaration statutaire que la main d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour les travaux effectués et que l'entreprise garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 268

9.7. Demande d'acquisition de l'ancienne emprise de rue sur la côte des Intrépides

CONSIDÉRANT la demande reçue par le propriétaire du lot 4 649 880 du cadastre du Québec d'acquérir l'emprise de rue non aménagée appartenant à la Ville qui est adjacente à sa propriété;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture et à la désaffectation d'utilité publique de cette emprise de rue, étant le lot 5 129 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 779,8 m²;

DE vendre ce lot au demandeur au prix de 1 \$, sans garantie légale et à ses risques, à charge par celui-ci :

- d'octroyer une servitude de passage réelle et permanente en faveur des lots 4 649 277 et 6 032 464 du cadastre du Québec afin d'en assurer l'accès à leur propriétaire; et
- d'assumer tous les frais relatifs à cette transaction, incluant la servitude.

De retirer l'emprise de rue du domaine public de la Ville en vue de son aliénation et conditionnellement à cette aliénation, laquelle désaffectation sera effective immédiatement avant la signature du contrat de vente faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

CM21 05 269

10.1. Adhésion à la déclaration d'engagement de l'UMQ : Unis pour le climat

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

« Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie. »

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant élabore actuellement un Plan climat qui inclura des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, nous élues et élus de la Ville de Mont-Tremblant, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 270

10.2. Matières résiduelles - Le Sanctuaire du Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a adopté le *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 41 de ce règlement, seul un immeuble de plus de neuf unités d'occupation résidentielle peut être exonéré du

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

service de collectes municipales et de la tarification correspondante à la condition d'obtenir une autorisation par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que le Service de l'environnement et du développement durable a pris connaissance de la demande d'exonération au service de collectes municipales pour Le Sanctuaire du Mont-Tremblant et que les informations transmises sont conformes aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 41 de ce règlement, cette exonération n'a pas pour effet de soustraire le propriétaire ou l'occupant d'une unité d'occupation résidentielle visée par cette exonération des obligations prévues au présent règlement;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 41 de ce règlement, toute exonération est d'une durée indéterminée et peut être révoquée par la Ville pour des motifs relatifs aux nuisances, à la malpropreté, à des résultats environnementaux insuffisants ou pour tout manquement au présent règlement, ou à la demande du propriétaire qui souhaite obtenir le service de collectes municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 44 de ce règlement statue que le conseil municipal a entière discrétion pour accorder ou non une autorisation et qu'il n'est pas tenu de motiver sa décision;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'exonération du service de collectes municipales pour les matières recyclables ainsi que pour la collecte des résidus ultimes pour Le Sanctuaire du Mont-Tremblant situé au 965, rue Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM21 05 271

11.1. Les Dames du Lac - contribution

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à ses partenaires, organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-90-970 pour effectuer cette dépense, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec Analekta inc. et le versement d'une subvention d'un maximum de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses (poste budgétaire 02-702-90-970) pour la présentation de deux spectacles de Les Dames du lac (25 000 \$ par spectacle).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 272

11.2. Présentation du film immersif Territoires des Amériques

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la relance des activités culturelles accessibles et gratuites pour tous dans un contexte adapté aux mesures sanitaires instaurées par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la notoriété internationale de l'artiste laurentien monsieur René Derouin et la sortie de son film immersif « Territoire des Amériques » inspiré de l'ensemble de son œuvre;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Productions Figure 55 inc. le contrat de projection du film immersif de l'artiste René Derouin pour un montant maximal de 35 000 \$, taxes en sus, et d'allouer un montant de 30 000 \$, taxes en sus, au Service de la culture et des loisirs pour les dépenses reliées à l'accueil, la surveillance, la promotion, le système de réservation des places, l'activité de médiation culturelle avec les étudiants en arts de l'école secondaire Curé-Mercure et l'habillage de l'espace de projection, pour une durée d'un mois à l'automne, le tout étant payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

CM21 05 273

12.1. Entente avec la Sûreté du Québec - service de cadets policiers

CONSIDÉRANT que suite à la décision de la ministre de la Sécurité publique autorisant l'abolition du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant, la desserte policière sera assurée par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir, pour l'année 2021, de la présence de 8 cadets policiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec offre ce service conditionnellement à ce que la Ville paie 50 % de la facture;

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir pour 4 semaines supplémentaires les services de 4 cadets et qu'elle s'engage à payer 100 % de la facture;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-210-00-498;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CM21 03 130;

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec pour l'obtention du service de 8 cadets sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2021 au coût de 40 000 \$ pour la Ville et pour l'ajout de 4 cadets pour 4 semaines au coût de 18 560 \$;

De désigner la directrice générale, à titre de personne-ressource, dans le cadre de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INCENDIE (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM21 05 274

14.1. Étude géotechnique préliminaire - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à une évaluation géotechnique préliminaire du site de son parc d'affaires durable afin d'identifier les conditions géotechniques en prévision du développement du parc d'affaires et de la construction d'immeubles, et que le Service de développement économique a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
WSP Canada inc.	18 600 \$
FNX-INNOV inc.	19 310 \$
Solmatech inc.	39 860 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à WSP Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique préliminaire du site du parc d'affaires durable de la Ville de Mont-Tremblant, au montant de 18 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-621-00-419), payable par le règlement d'emprunt (2019)-171, le tout conformément à l'offre de services professionnels P21-00012-EN (NO.OCC. 2152262).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 05 275

14.2. Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - entente de service 2021

CONSIDÉRANT que le contexte de pandémie de la COVID-19 se poursuit et que la Ville souhaite contribuer à la relance de l'économie sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter à nouveau son soutien financier pour soutenir la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant (CCGMT) dans la reconduction de diverses initiatives mises en place en 2020, soit une campagne d'achat local, de l'animation de rues et une campagne de Noël pour le bénéfice des entreprises et de la population;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer l'octroi de toute forme d'aide et s'assurer que les fonds et le soutien offerts contribuent à l'ensemble des entreprises situées sur son territoire, notamment dans les pôles Centre-ville et Village, qu'elles soient membres ou non de la CCGMT;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus aux municipalités, notamment le quatrième alinéa de l'article 90, l'article 91 et le deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ainsi que les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues à la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur stratégique de développement durable du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant aux fins de la réalisation d'une campagne d'achat local, d'une campagne de Noël et de l'animation de rues pour le bénéfice des entreprises du territoire et de la population, en lui accordant une aide financière au montant de 76 000 \$, payable lors de la signature de l'entente, le tout selon le projet d'entente tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CM21 05 276 14.3. Expertise professionnelle et assistance - contrat

CONSIDÉRANT les priorités d'intervention de la Ville figurant dans son Plan stratégique 2019-2023 - Destination 2030, notamment de favoriser un climat propice au développement des affaires;

CONSIDÉRANT que certains commerçants ont émis le désir de créer une société de développement commercial (SDC) dans le secteur Centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une expertise externe dans ce domaine est requise afin d'assister la Ville pour évaluer cette opportunité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer à monsieur Pierre Bertrand un contrat de services pour assister la Ville dans la réalisation d'une démarche exploratoire afin d'évaluer l'opportunité de la mise en place d'une société de développement commercial dans le secteur Centre-ville, pour un montant forfaitaire de 20 000 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-621-00-419), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, conformément à la proposition datée du 5 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM21 05 277 14.4. Gestion des projets de développement - création d'un comité ad hoc et contrat

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville a adopté le Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 basé sur les principes de développement durable dans lequel la Ville prenait l'engagement de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels en réitérant que la nature et la qualité des paysages constituent notre première richesse;

CONSIDÉRANT que plusieurs commentaires émis par nos citoyens font état de leurs inquiétudes face à la gestion des projets de développement sur le territoire et qu'il y a lieu d'adresser ces préoccupations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'impliquer un plus grand nombre de citoyens dans la réflexion pour la gestion des projets de développement sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'affectation budgétaire prévue à la résolution CM21 04 204 n'était pas suffisante afin d'octroyer le contrat de services professionnels;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CM21 04 204;

D'attribuer de gré à gré à Atelier Urbain inc. le contrat de services professionnels d'accompagnement en consultation publique pour la gestion des projets de développement de la Ville, pour une somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses;

D'affecter à cette fin un montant de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-621-00-419;

D'attitrer un inspecteur de l'équipe du Service de l'urbanisme pour être sur le terrain pour surveiller et assurer un suivi continu des projets de développement;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

DE former un comité ad hoc de citoyens composé de 8 citoyens, d'un élu et de fonctionnaires dont le mandat sera d'identifier différents enjeux de développement et de proposer des solutions en guise de préparation à une consultation plus large de la population pour valider ces enjeux et ces pistes de solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 05 278

14.5. Terrasses extérieures - modification de l'aide financière aux restaurateurs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution CM21 02 079 pour l'octroi d'une aide financière aux restaurateurs détenteur d'une terrasse pour le démantèlement, l'entreposage hivernal et la réinstallation des terrasses 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que la pandémie perdure et a un impact majeur sur la situation économique des restaurateurs et leur pouvoir à défrayer les coûts résiduels associés à leur terrasse, et qu'à cet effet la Ville souhaite revoir son aide financière aux restaurateurs;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM21 02 079 en remplaçant le deuxième alinéa du résolu par le suivant :

« D'affecter une somme maximale de 22 000 \$ (poste budgétaire 02-621-00-970) aux fins d'un octroi de subvention aux entreprises des secteurs Centre-ville et Village, correspondant au remboursement des dépenses, taxes en sus, liées à la réinstallation, au démantèlement et à l'entreposage hivernal de leur terrasse; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Dépôt CM21 05
(16.1)**

16.1. Dépôt d'un document

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- Document portant sur le parc canin.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Comptes de taxes

Monsieur le conseiller Danny Stewart mentionne qu'à ce moment-ci de l'année, les citoyens devraient avoir reçu leurs comptes de taxes depuis un bon moment déjà. Cette année, un problème hors de notre contrôle a affecté l'envoi des comptes de taxes de certains propriétaires dont le nom de famille commence par la lettre « M ». Si vous n'avez pas reçu votre compte, appelez-nous pour rectifier la situation. Mais soyez sans crainte, les intérêts et pénalités sont suspendus cette année jusqu'au 31 décembre.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

18.2. Programmes 1/3 golf et tennis

Monsieur le conseiller François Marcoux annonce que la popularité de nos programmes de golf et de tennis cet été a fait en sorte que nous avons dû travailler fort avec nos fournisseurs pour augmenter le nombre de places afin d'accueillir les jeunes qui étaient sur les listes d'attente. Bonne nouvelle : nous avons réussi à ajouter 14 places de plus au programme de tennis - pour un total de 74 inscriptions - notre plus grosse année de tous les temps! Nous continuons de travailler pour ouvrir des places au programme de golf et nous vous tiendrons informés.

18.3. Consultation Plan d'action en environnement

Monsieur le conseiller François Marcoux remercie les citoyens ayant participé à la consultation publique sur le Plan d'action en environnement. Nous avons été impressionnés par le nombre de commentaires, de votes et de propositions citoyennes. 500 personnes ont participé au sondage, près de 50 propositions citoyennes ont été formulées, 15 493 votes ont été enregistrés sur les différentes propositions et nous avons reçu plus de 450 commentaires. Il semble que cette méthode de consultation plus dynamique qu'un sondage vous ait plu, nous verrons comment ramener cette façon de faire dans nos prochaines consultations.

18.4. Distribution de compost et d'arbres

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille annonce que ce samedi 15 mai, les citoyens et les citoyennes pourront obtenir du compost gratuit au garage municipal, et des arbres dans le stationnement de l'hôtel de ville. De 8 h 30 à 12 h, on attend les adresses civiques paires, et de 13 h à 16 h 30, les adresses civiques impaires. Ayez une preuve de résidence, votre pelle, vos contenants et votre masque. Vous pourrez remplir l'équivalent d'une remorque standard et recevoir deux arbres. Ce compost, c'est le fruit de vos efforts de compostage, alors profitez-en, vous l'avez mérité!

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la rubrique SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CM21 05 279

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 18 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Greffe